

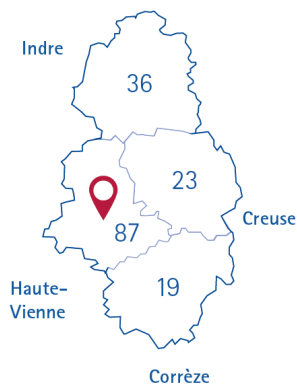
BILAN ANNUEL 2025

Tribunal administratif de Limoges



Didier ARTUS
Président du tribunal
administratif de Limoges

Dans un contexte marqué par une forte hausse des dossiers déposés devant l'ensemble des tribunaux administratifs (+ 20 %), le tribunal administratif de Limoges a de nouveau absorbé une croissance des affaires enregistrées de 9 %, dont une augmentation de 19 % pour les référés urgents, par rapport à 2024. Les affaires jugées, en progression de 6 %, ont permis de stabiliser le nombre d'affaires en attente de jugement et le maintien d'un délai moyen de jugement à près de dix mois. Ces résultats sont le fruit de l'investissement soutenu des magistrats, des personnels de greffe et des aides à la décision.



Effectifs de la juridiction :

26
personnes dont :

12
magistrates
et magistrats

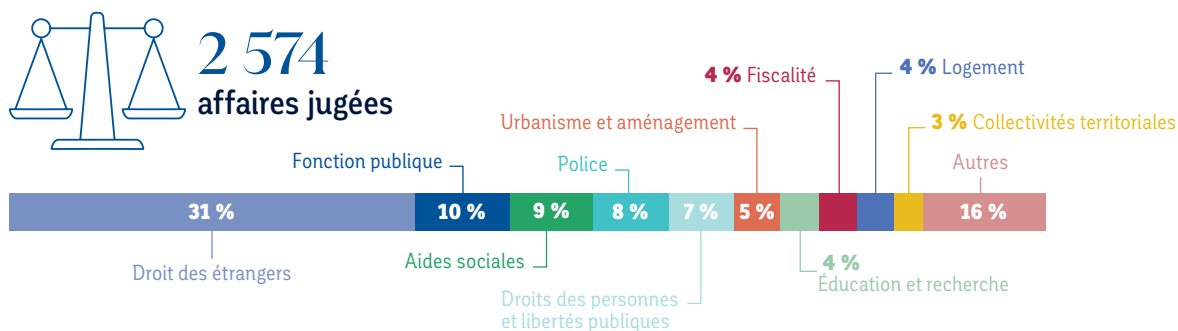
14
agentes et agents de greffe
et aides à la décision

Outre les nombreux dossiers liés aux refus de titre de séjour et aux obligations de quitter le territoire pour les étrangers et les contentieux sociaux, le contentieux de la fonction publique a poursuivi sa progression avec des contestations de refus d'imputabilité au service de maladie ou d'accident, de sorties du service ou de mesures disciplinaires. Plusieurs dossiers ont concerné des désordres affectant des bâtiments et ouvrages publics ou encore la responsabilité décennale des constructeurs.

Par ailleurs, le tribunal a jugé des affaires concernant notamment la contestation de la mise à 2 X 2 voies d'un axe routier proche de Limoges, l'attribution d'un équipement médical lourd (TEP-SCAN) à un centre hospitalier au détriment d'un établissement privé de soins ou encore la nécessité d'une autorisation environnementale pour une installation classée pour l'environnement, en l'occurrence une unité de méthanisation.

Le tribunal a enfin poursuivi son implication dans le développement de la médiation, de ses liens avec la faculté de droit de l'université de Limoges et a participé à de nombreuses manifestations afin d'être un acteur reconnu au sein de la cité.

2025 en chiffres



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



271

affaires jugées en urgence (référés)

➕ 19 % par rapport à 2024



2 584

affaires enregistrées

➕ 9 % par rapport à 2024



10 mois et 7 jours

de délai moyen de jugement

➖ 76 jours par rapport à 2024



87 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



30

médiations engagées

31 % de taux de réussite